

RÉUNION DU CONSEIL 10 NOVEMBRE 2025

Lundi, le 10^e jour du mois de novembre 2025, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

M. Alain Gagnon, conseiller;
Mme Audrey Cossette, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Monique Tremblay, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles

5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- b) Signataires autorisés à la caisse Desjardins
- c) Nomination des maires suppléants
- d) Dossier des élus
- e) Octroi de contrat vérificateurs
- f) Mandat à Techni-Consultant pour la TECQ 2024-2028
- g) Modification du mandat à Techni-Consultant pour la salle multifonctionnelle (PRACIM)
- h) Octroi de contrat pour la location du photocopieur
- i) Dépôt d'un avis de motion concernant la modification du règlement 2019-07-04 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux
- j) Dépôt d'un projet modifiant le règlement 2019-07-04 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux

5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3. TRANSPORT

- a) Dépôt lettre démission M. Claude Toutant
- b) Achat chaine niveleuse
- c) Achat pneu pour versatile
- d) Déneigement des trottoirs

5.4. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable

5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

- a) Appui à la Grande semaine des tout-petits

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Questions relatives aux sujets de la séance

5.11. Période de questions diverses

5.12. Clôture de la séance

3. **2025-11-107**
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
1ER OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 tenue à 19h00 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 tenue à 19h00.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **2025-11-108**
APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés: le chèque de déboursé du mois d'octobre 2025 portant le numéro 13437 pour un montant de 450.00 \$, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3879 à 3902 pour une somme totale de 122 187.02 \$.

Les comptes à payer portant les numéros 3903 à 3940 inclusivement, et totalisant la somme de 30 000.43 \$. Les salaires du mois d'octobre s'élèvent à 18 430.90 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1.a) DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du conseil municipal ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

2025-11-109

5.1.b) SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la nomination de France Bédard au poste de mairesse, Patrice Moore au poste de conseiller de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain en date du 3 octobre 2025.

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Municipalité de Saint-Prosper-Champlain, pour les comptes détenus à la caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux afin d'autoriser les signataires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE retirer Mme Chantal Dansereau, ancienne conseillère comme signataire à partir du 3 octobre 2025;

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Prosper-Champlain, pour les comptes détenus à la caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux à compter du 3 octobre 2025.

- France Bédard mairesse, OU
- Patrice Moore conseiller;

CONJOINTEMENT AVEC:

- Sandra Turcotte, directrice générale

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité Saint-Prosper-Champlain, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Prosper-Champlain, pour tous les comptes détenus à la caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux ;

Que la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions précédentes qui traitent du même sujet.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-110

5.1.c) NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir de la mairesse ou de vacances, la mairesse de la municipalité locale est remplacée au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse ou pendant les vacances de cette charge, remplit les fonctions de la mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Patrice Moore, conseiller au siège numéro 3 en tant que remplaçant de la mairesse France Bédard, pour siéger au conseil en cas d'incapacité d'agir de cette dernière.

DE nommer M. Alain Gagnon, conseiller au siège numéro 6, à titre de substitut au conseil de la MRC Les Chenaux.

QUE la présente résolution abroge la résolution 2024-06-66 concernant les anciens maires suppléants, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-111

5.1.d) DOSSIER DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que la mairesse désire nommer les nouveaux membres du conseil sur différents comités et qu'ils auront pour mandat d'analyser en profondeur des dossiers et de formuler des recommandations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer les conseillers suivants, responsables de comité :

M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller siège no 1

Travaux publics (Voirie, eau potable, assainissement des eaux)
Comité de développement

Mme Monique Tremblay, conseillère siège no 2

Comité d'embellissement
Loisirs
Politique famille et aînés
Camp de jour

M. Patrice Moore, conseiller siège no. 3

Travaux publics (Voirie, eau potable, assainissement des eaux)
Ressources humaines

M. Christian Raby, conseiller siège no. 4

Bibliothèque
Ressources humaines

Mme Audrey Cossette , conseillère siège no. 5

Loisirs
Communal

M. Alain Gagnon, conseiller siège no. 6

Comité de développement
Président du C.C.U. (comité consultatif d'urbanisme)

La mairesse est d'office membre sur tous les comités.
Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-112

5.1.e) OCTROI DE CONTRAT VÉRIFICATEURS

CONSIDÉRANT que l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour la vérification de ces livres comptables;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission suivante:

- Malette S.E.N.C.R.I (option 3 ans) se terminant le 31 décembre 2027

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme comptable Malette S.E.N.C.R.I pour procéder à la vérification de l'exercice financier (option 3 ans) se terminant le 31 décembre 2027 au coût de 27 950 \$ pour l'année 2025, de 30 000 pour l'année 2026 et au coût 31 975 \$ pour l'année 2027, taxes non incluses. Les frais d'administration et de technologie sont non inclus et déterminés par Malette au 1er septembre de chaque année, ils correspondent à un pourcentage des honoraires facturés. Les honoraires 2026-2027 ont été établis sur la base d'une augmentation moyenne annuelle de 7% de l'IPCQ selon l'Institut de la statistique du Québec.

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat, pour une période de 3 ans, telle que présentée.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-113

5.1.f) MANDAT À TECHNI-CONSULTANT POUR LA TECQ 2024-2028

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Directrice générale soit autorisée à requérir les services de la firme Techni-Consultant de Trois-Rivières pour l'accompagnement et la programmation initiale du programme TECQ 2024-2028. Le coût est de 9 000.00 \$ plus les taxes pour les 5 années.

Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-114

5.1.g) MODIFICATION DU MANDAT À TECHNI-CONSULTANT POUR LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT que le dossier de l'Édifice Flore et Irène Gagnon est à l'étude pour des travaux de réfection ou rénovation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de faire une demande de subvention (PRACIM 2025-2028) pour ce type de travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de service à la suite de la modification du mandat de Techni-Consultant Inc. pour l'ajout d'une étape à l'offre de services professionnels d'accompagnement pour la salle multifonctionnelle au coût de 6 650.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général, sauf si nous recevons la subvention (PRACIM 2025-2028).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-11-115

5.1.h) OCTROI DE CONTRAT POUR LA LOCATION DU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT la fin du contrat de location du photocopieur actuel;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes:

SBM Dijitec, modèle MX5071 (certifié) 60\$ / mois

Docuflex Ricoh IM C4500 (certifié) 119 \$ / mois

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de SBM Dijitec, pour le modèle MX5071 reconditionné au montant de 60\$ par mois et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le contrat de location, pour une période de 60 mois, tel que présenté.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.1.i) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2019-07-04 SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller M. Alain Gagnon donne l'avis de motion no C-11-2025 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux.

5.1.j) DÉPÔT D'UN PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-07-04 SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller Alain Gagnon dépose un projet modifiant le règlement 2019-07-04 concernant le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux. Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

5.3.a) DÉPÔT LETTRE DÉMISSION M.CLAUDE TOUTANT

Le conseil municipal accepte la lettre de démission de monsieur Claude Toutant et tient à le remercier pour ces années de service.

2025-11-116

5.3.b) ACHAT DE CHAINES POUR LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la niveleuse nécessite l'achat de chaînes pour l'hiver;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, soit: Les Chaînes de traction Québec LTÉE de Montréal au montant de 2 427.60 \$, taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à Les Chaînes de traction Québec LTÉE de Montréal, pour un montant de 2 427.60 \$, taxes non incluses.

D'imputer ce montant à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

2025-11-117

5.3.c) ACHAT PNEU POUR VERSATILE

CONSIDÉRANT que le versatile nécessite l'achat de deux pneus;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit:

Charles Turcotte & fils (Point S) de Trois-Rivières au montant de 5 943.36 \$, taxes non incluses;

Pneus Faucher inc. de Deschambault au montant de 6821.64 \$, taxes non incluses.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à , Charles Turcotte & fils (Point S) de Trois-Rivières au montant de 5 943.36 \$, taxes non incluses;

D'imputer ce montant à même le fonds général, tel que prévu au budget.

Vote demandé par France Bédard

2025-11-118

5.3.d) DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Il est proposé par Christian Raby et des voix des conseillers :

QUE pendant les périodes hivernales 2025-2026 et 2026-2027, les trottoirs ne seront pas déneigés les fins de semaine, c'est-à-dire les samedis et les dimanches;

QU'ils ne seront pas déneigés les jours fériés;

QU'ils ne seront pas déneigés en dehors des heures régulières de travail des employés de la voirie, soit du lundi au vendredi après 17 heures.

Vote demandé par

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.4.a) DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose à la table du conseil, le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-11-119

5.5.a) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 10-05-1998 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 7 dudit règlement stipule que le comité se compose de cinq membres;

CONSIDÉRANT que le siège de président est vacant avec le départ de Mme Chantal Dansereau;

CONSIDÉRANT que M. Réjean Parent, M. Christian Sauvageau, Mme Céline Martineau et M. Michel Croteau ont confirmé accepter de siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme pour la prochaine année;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire M. Réjean Parent, M. Christian Sauvageau, M. Réjean Parent, Mme Céline Martineau et M. Michel Croteau au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

DE nommer M. Alain Gagnon au poste de président dudit comité.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

2025-11-120

5.7.a) APPUI À LA SEMAINE

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 novembre au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre la famille isolée, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et des voix des conseillers :

Que ce conseil mandate la mairesse, Mme France Bédard, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que la mairesse invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.
Vote demandé par France Bédard

5.8 **CORRESPONDANCES**

5.9 **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

5.10 **QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

5.11 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

2025-11-121

5.12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h03.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière